



Vendredi, 19 février 2016

Droit de réponse :

Actualités Hebdomadaires du Centre de Ressources sur les Entreprises et les Droits de l'Homme

La Haute Cour de Sierra Leone a rendu justice en faveur de la Socfin Agricultural Company (Groupe Socfin) pour des exactions commises, depuis 2013, par six personnes (dégradation de palmiers) dans sa plantation.

Il est regrettable que certaines organisations en déduisent un manque d'indépendance de la part des institutions judiciaires sierra léonaises, qui par leur action quotidienne, participent au développement de leur pays.

Pour rappel, le Groupe Socfin gère et développe des plantations agroindustrielles en Afrique et en Asie depuis plus d'un siècle. Sa connaissance du métier et des régions enclavées lui confère une expérience reconnue pour la gestion des relations avec les communautés riveraines vivant autour de ses plantations. De nombreux projets de développement, en partenariat avec les communautés riveraines, sont menés localement avec succès.

A travers le Groupe Socfin, ce sont plus de 50.000 planteurs villageois qui travaillent en collaboration avec ses plantations industrielles.

- *En quoi cela consiste-t-il ?*

A la création d'une plantation, un villageois, ayant valorisé des terres, aura la possibilité de choisir librement entre : conserver sa terre, être indemnisé pour ses cultures ou devenir un petit planteur de palmier à huile ou de caoutchouc, et entrer dans un partenariat gagnant-gagnant avec la plantation.

Un planteur villageois bénéficie de l'appui technique de la part de la plantation : fourniture de matériel végétal sélectionné, conseil technique à l'entretien de sa plantation et garantie d'achat de sa production au prix du marché.

Autrement dit, la mise sur pied d'un projet agroindustriel engendre un développement économique majeur de ces zones reculées. La création et l'entretien des voies d'accès ouvrent la région au commerce et facilitent la distribution de la production locale, tout en favorisant la création de places marchandes pour l'achat d'intrants, la création d'emplois indirects et d'infrastructures scolaires et sanitaires etc.

En conclusion, la création d'un projet agroindustriel en association avec un réseau de plantations villageoises est une opportunité inespérée dans ces régions isolées.

Quant au projet spécifique en Sierra Leone, en 2009, le Ministre de l'Agriculture du Sierra Leone après une visite de la plantation de LAC (Socfin) au Libéria, décide de faire appel au Groupe Socfin pour développer un projet dans son pays. L'objectif du Ministre de l'Agriculture était de diminuer la dépendance de son pays aux importations de produits de première nécessité et de moderniser les techniques agricoles.

S'engage alors un processus de concertation ascendante avec l'ensemble des parties prenantes : cultivateurs, propriétaires, chefs traditionnels et chefs communautaires. Une ceinture verte est créée



autour des villages présents dans la plantation pour permettre aux habitants de conserver leurs espaces de culture maraichère.

C'est alors qu'une majorité de planteurs villageois prennent la décision de participer au projet de SAC, alors que d'autres s'abstiennent.

Aujourd'hui, certains d'entre eux regrettent de ne pas s'être intégrés au projet et sollicitent la plantation régulièrement pour la mise en place d'un nouveau partenariat :

- Juillet 2015 : courrier émanant des villageois de Jao
- Septembre 2015 : courriers émanant des villageois de Fayama

Par conséquent, ces actions symboliques (exactions), encadrées par des associations extérieures sont de nature à fragiliser les relations construites au fil du temps localement.

A plusieurs reprises, des soi-disant « associations représentantes des riverains » se sont avérées ne pas représenter ni légalement ni légitimement les populations riveraines des plantations et sont parfois même au service d'intérêts personnels. Ces démarches irritant progressivement les autorités traditionnelles et légales des populations autochtones, des lettres, de plus en plus fréquentes, émanant des autorités traditionnelles locales l'attestent.

Un courrier daté du 14 février dernier, rédigé par des riverains et destiné aux médias européens, en appelle à leur vigilance. Les « associations internationales des riverains », créées de toute pièce et vraisemblablement par profit personnel, ne sont en aucun cas leurs représentants légitimes.

- 14 février 2016 : lettre du Malen Chiefdom Pujehun District. (Pièce jointe)

Concrètement, les activités de Socfin en Sierra Leone ne se limitent pas à un projet agroindustriel ; Socfin participe activement au développement de la zone rurale de Sahn Malen : modernisation de l'hôpital, construction de ponts, amélioration du réseau routier reliant la plantation et les villages à la seconde ville du Sierra Leone, accès des habitants aux soins de santé, à l'éducation et aux opportunités d'investissements, électrification, accès à l'eau, projets rizières et environnementaux (reforestations, club pour enfants), programmes de sensibilisation médicale (Ebola, HIV, Malaria, Diarrhée), formation aux techniques agricoles etc.

Pour plus d'informations :

info@socfin.com

www.socfin.com